

Lorsque j'entendais, tout à l'heure, le député de Peterborough (M. Faulkner) dire qu'il ne voulait pas un statut particulier pour le Québec, je suis d'avis qu'il comprend mal le sens d'un statut spécial ou particulier. Je pense que toutes les provinces ont exercé, à un moment ou à un autre, depuis quelques années, ce statut spécial relativement au gouvernement central. Toutes les provinces qui ont voulu se retirer de certains champs de taxation l'ont fait à volonté, et la province de Québec, peut-être plus que les autres, a souventes fois préféré avoir l'équivalence fiscale au lieu de participer à des programmes conjoints administrés par le gouvernement fédéral.

Mais est-ce donner au Québec un statut particulier, en matière d'éducation, quand le Québec prétend que le gouvernement fédéral n'a pas à y mettre le nez, et ce lorsqu'on sait que ce sont les provinces qui, en matière d'éducation, ont l'autorité exclusive? Cela veut dire que la province de Québec, en exerçant l'autorité exclusive en matière d'éducation, respecte les données de la Constitution.

La province d'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan pourraient faire ce même choix. Lorsque des députés de langue anglaise prétendent que nous avons accordé un statut spécial au Québec, en vertu du système du fédéralisme coopératif, je pense qu'ils font erreur.

Avant que le temps réservé à l'étude de cette motion ne soit écoulé et comme je ne veux pas être accusé d'avoir «tué» la résolution du député de Sherbrooke, je dis qu'il est temps que les gouvernements central et provinciaux se réunissent, une fois pour toutes, pour discuter ensemble des difficultés constitutionnelles auxquelles ils se heurtent.

La Constitution comptera bientôt cent ans; elle a été bien rarement touchée au cours de son existence.

[Traduction]

M. Stewart: Monsieur le président, je voudrais demander au député s'il croit vraiment que nous pouvons étudier et régler une fois pour toutes nos dispositions constitutionnelles ou si nous ne nous berçons pas simplement d'une pieuse illusion? Croit-il qu'il s'agisse là d'un projet réaliste?

[Français]

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, évidemment, ce n'est pas seulement une conférence qui pourra régler tous nos problèmes constitutionnels, mais le fait que le député de Sherbrooke propose la formation d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes pour étudier cette ques-

tion et le rapport qui se réfère au droit constitutionnel, constitue, à mon sens, une excellente façon de commencer l'étude des problèmes qui concernent les provinces et le gouvernement fédéral.

C'est pour cette raison, monsieur l'Orateur, que j'appuie de tout cœur le mesure présentée par le député de Sherbrooke.

M. l'Orateur: A l'ordre! C'est à regret que je dois informer les honorables députés que l'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés est maintenant terminée.

[Traduction]

A l'ordre. L'heure consacrée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est terminée. La Chambre reprend les travaux interrompus à six heures.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Rinfret.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

1. Administration centrale, \$1,257,800.

M. Scott (Danforth): Que l'on consigne au compte rendu qu'il n'y a aucun ministre à la Chambre.

L'hon. M. Churchill: Le cabinet s'est effondré.

• (7.00 p.m.)

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, le cabinet sait-il que l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire se termine à sept heures?

M. Stewart: Monsieur le président, il y aura eu une légère confusion parce qu'aujourd'hui le comité a siégé après six heures, jusque vers six heures et sept minutes, je crois.

L'hon. M. Starr: Très bien.

M. Orlikow: Monsieur le président, je n'ai pas ce soir l'intention de faire une analyse longue et circonstanciée du ministère. Après tout, nous examinons les crédits de l'an dernier, dont une grande partie a déjà été votée. Nous avons un nouveau ministre et j'espère qu'avant longtemps les prévisions budgétaires du ministère seront déferées au comité permanent, qui pourra interroger le ministre et étudier le ministère avec rigueur, comme, à mon avis, il l'aurait fallu il y a déjà longtemps.

Je dois avouer que la déclaration très générale du ministre m'a déçu. J'aurais cru—et je l'espère encore—que le ministre aurait fait